PLAN LOCAL D'URBANISME
de
SARREGUEMINES

Règlement graphique
Plan d'ensemble Est

Echelle : 1/5000e

APPROBATION DE L'ELABORATION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU :
28/06/2013
APPROBATION DE LA 1ère REVISION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU :
25/02/2019
APPROBATIONS DE REVISIONS ALLEGEES
APPROBATIONS DE DECLARATIONS DE PROJETS
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS
APPROBATIONS DE MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
APPROBATIONS DE MISES A JOUR

3.1

1ère révision du P.L.U. approuvée
par D.C.M. du : 25 février 2019

Atelier *A4* architecture et urbanisme durables
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8 rue du Chanoine Collin - 57000 METZ
Tél : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31
Web : www.atelier-a4.fr - E-mail : nvc@atelier-a4.fr

L'Atelier des Territoires
BP 30104 - 1 rue Marie-Anne de Bovet - 57004 Metz Cedex 1
Tél: 03 87 63 02 00 - Fax: 03 87 63 15 20
Web: www.atelier-territoires.com - E-mail: atelier.territoire@atelier-territoires.com

Points de localisation des modifications de périmètre

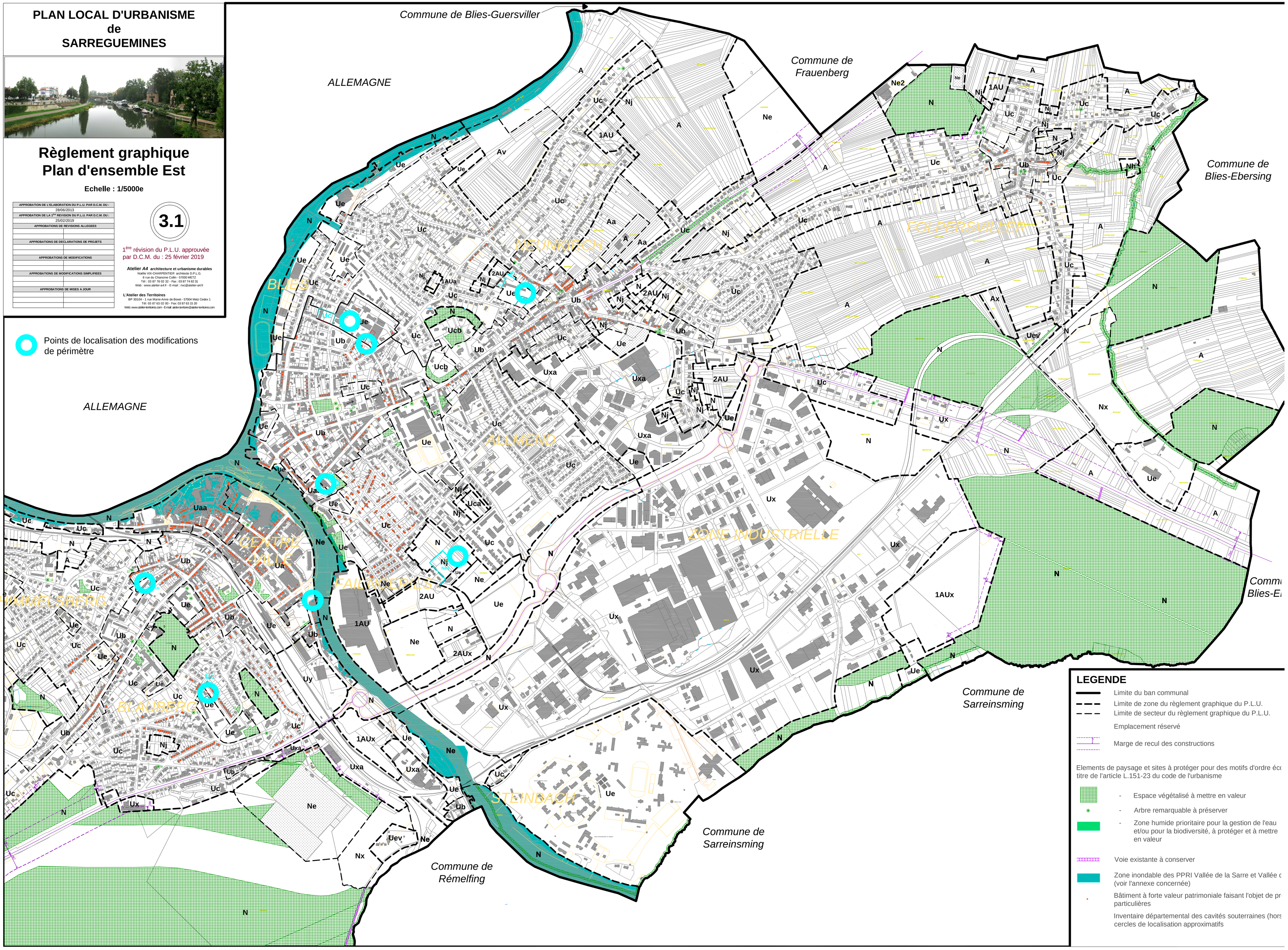

LEGENDE

- Limite du ban communal
- Limite de zone du règlement graphique du P.L.U.
- Limite de secteur du règlement graphique du P.L.U.
- Emplacement réservé
- Marge de recul des constructions

Elements de paysage et sites à protéger pour des motifs d'ordre écc
titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

- Espace végétalisé à mettre en valeur
- Arbre remarquable à préserver
- Zone humide prioritaire pour la gestion de l'eau et/ou pour la biodiversité, à protéger et à mettre en valeur
- Voie existante à conserver
- Zone inondable des PPRI Vallée de la Sarre et Vallée c (voir l'annexe concernée)
- Bâtiment à forte valeur patrimoniale faisant l'objet de pr particulières
- Inventaire départemental des cavités souterraines (hors cercles de localisation approximatifs